



chemin prive ou public a quoi le reconnaît on?

Par **maelo**, le **25/02/2010** à **17:32**

bonjourmes parents avait fait construire leur maison en 1957 sur un terrain avec un chemin pour acceder a leur propriete a ce jour je suis aller au cadastre pour savoir si c dit chemin etait repertorier (dit prive ou public)

Le cadastre m a fait un relever parcellaire qui m indique que tous chemin dit prive doit etre fermer par un trait

ce qui n est as le cas sur ce relever

donc il est d utiliter public car il n y a pas de numero de parcelle pour l attribuer a qui que se soit donc pas de proprietaire il m ont dit d aller a la mairie pour qu il me fasse une attestation prouvant que c est un chemin d utiliter public a usage public

Je dois vous signaler que nous avons en notre possession un plan datant de NAPOLEON qui marque que ce chemin n est pas priver

Et comme par hazzard la Mairie non (le garde municipal) je ne sais de quoi il se mele me repond qu il y a 1 proprietaire a qui appartient celui-ci

Voila m a question

Comment ce fait il que depuis des années ce chemin qui nest pas repertorier appartenir a quelqu un car pas de numero cadastrale au impotspour celui-ci a tout a coup un proprietaire pouvez vous me donnez une reponse car cela devient lassant a la fin

Car s il est reconnue public voire communal il reviendrait a la Mairie de l entretenir

Dans l attente d une bonne reception je vous souhaite une bonne soiree

Par **jeanluis1**, le **25/02/2010** à **18:03**

bonjour

une réponse m'interesse aussi à ce sujet

Il y a quelques années nous avons fait ouvrir un chemin sur la departemtale avec abattages d'arbres sur la dptale

ce chemin n'est pas repertorié mais on me dit qu'il y a une servitude depuis quand? nous avons les factures des travaux effectués

merci pour votre réponse aux 2 questions

Par **JURISNOTAIRE**, le **25/02/2010** à **22:11**

Quelqu'un paie-t-il "du foncier" sur le chemin ?

Par **maelo**, le **26/02/2010** à **07:51**

he non puisque le chemin na pas de proprietaire car il n est pas repertorie au cadastre,li na pas de numero de parcelle

Par **jeanluis1**, le **26/02/2010** à **12:31**

bonjour
moi oui puisque les limites de la terre englobe le chemin non repertorié sur le plan
je paye sur la surface totale

Par **JURISNOTAIRE**, le **27/02/2010** à **11:38**

... Et quel est le problème, Jean-louis (bonjour!) ?
Si le chemin est incontestablement compris-englobé-intégré dans votre propriété infra-limites, intra-muros et bien chez-vous (Attention, je prends le fusil!...), qu'il vous appartient donc, et même s'il ne figure pas comme tel "Chemin illustré-tracé-répertorié-officiel-noir-sur-blanc" au cadastre,
Quel est le problème ?
"On" (?) vous dit... Servitude de quoi ?

Jean-françois.

Par **JURISNOTAIRE**, le **14/03/2010** à **13:04**

... de rien.

Par **M B**, le **10/04/2014** à **13:34**

bonjour,

quels sont les critères pour déterminer si une rue est privée ou publique ?
Merci d'avance pour toute réponse.
PS : le plan cadastral indique que c'est une rue publique. La Mairie nous indique le contraire.